

Attribution de la citoyenneté d'honneur à la Loire

Une délibération a été votée au conseil municipal du 29 mai 2024 afin d'approuver l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Loire de manière symbolique et honorifique.



L'inscription du Val de Loire il y a plus de vingt ans au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO reconnaît une valeur universelle exceptionnelle au paysage culturel ligérien dans son intégrité et son authenticité.

Dernier fleuve réputé « sauvage » de l'Europe, la Loire préserve des espaces d'une riche biodiversité où se côtoient de multiples espèces animales et végétales.

Patrimoine emblématique de la Touraine, la Loire occupe une place centrale dans la Ville de Tours et dans la vie des Tourangelles et Tourangeaux.

Pourtant, à l'instar d'autres écosystèmes, **ce patrimoine exceptionnel est aujourd'hui impacté par les effets du dérèglement climatique et des activités humaines** (pollutions, urbanisation, activités agricoles et industrielles...).

La Ville de Tours s'est pleinement investie dans l'initiative des « **Assemblées de Loire** », qui visent à faire reconnaître les droits du fleuve et lui donner une voix dans le débat démocratique.

La remise de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Tours à la Loire confère ainsi une résonance particulière à ces démarches émanant pour la plupart de la société civile et prolonge l'action municipale visant à replacer la nature au cœur de la Ville et de la vie de Tourangelles et Tourangeaux.

Dans le même esprit, l'importance de l'engagement de la Ville dans la préservation et la valorisation de la Loire s'est également traduite symboliquement en 2023 par la signature du [Manifeste de Loire](#) par plus de 1000 signataires dont 2 collectivités qui sont la Ville de Tours et d'Ancenis-Saint-Géréon (44).

Les cinq engagements du Manifeste de Loire

- Je m'engage à porter attention à ce milieu vivant et à en prendre soin.
- Cultiver des savoirs mêlés, scientifiques, sensibles et pratiques au sujet du fleuve et revendiquer une éducation pour toutes et tous au fleuve
- Plaider pour que Loire soit défendue et représentée au sein des instances décisionnelles actuelles et à venir

- Appeler à revoir la négociation avec et en faveur du vivant, de telle façon que Loire soit au cœur des prises de décision
- Promouvoir et participer à la création d'une Déclaration de Loire

D'autres exemples

D'autres exemples existent à l'étranger et en France : en Nouvelle-Zélande **le fleuve Whanganui** a été reconnu par le parlement, en 2017, comme une entité vivante avec le statut de « personnalité juridique ». Plus récemment, des initiatives ont vu le jour visant une reconnaissance légale du Rhône, de la Seine, du fleuve Têt dans les Pyrénées-Orientales ou encore du Tavignanu en Corse.

Ces démarches juridiques, mais aussi culturelles et philosophiques, nous invitent à changer de regard et de perspective, à mieux considérer le vivant, à reconnaître la Nature comme sujet de droit qui doit être respecté et préservé pour sa valeur intrinsèque.

Citoyenneté d'honneur de la Loire

La décision d'attribuer la Citoyenneté d'Honneur à la Loire par la Ville de Tours revêt ainsi un caractère symbolique profond, marquant la reconnaissance et la gratitude envers le fleuve qui constitue l'habitat commun et le territoire vivant sur lequel Tours et avant elle Caesarodunum, s'est établie.

En attribuant cette Citoyenneté d'Honneur à la Loire, la Ville de Tours réaffirme son attachement indéfectible à ce fleuve majestueux, véritable trait d'union entre les Tourangelles et Tourangeaux habitants et leur nature profonde, et s'engage à poursuivre ses actions en faveur de sa préservation, de son rayonnement et de sa restauration.

Coordonnées

Tours
Liens utiles
www.tours.fr